Droit Administratif

Sous la direction de :

Jean-Bernard AUBY, Professeur à l'Université de Paris-II, Directeur

du Juris-Classeur Administratif Comité de rédaction :

Michel BAZEX, Professeur de droit public à l'Université de Nanterre-Paris-X

Paul LIGNIÈRES, Avocat à la Cour (Linklaters) Martine LOMBARD, Professeur à l'Université Panthéon-Assas-Paris-II

Alain MÉNÉMÉNIS, Conseiller d'État, Professeur associé à l'Université Paris-XII



N° 5 - MAI 2005

Alertes 10 et 11 Études 8 et 9 Commentaires 61 à 77 Pratiques 5

Juridiction administrative

8 Dépassement du caractère national de la juridiction administrative : le contentieux Schengen

Étude par Marie GAUTIER, Professeur de droit public à l'IEP de Toulouse (p. 7)

Les mécanismes du système Schengen conduisent le juge administratif à se prononcer parfois sur des actes émis par des autorités administratives étrangères : lorsqu'il est saisi de décisions fondées sur une inscription au fichier SIS faite par une autorité étrangère, et que cette inscription est contestée. La mise en œuvre de ce contrôle pose cependant des problèmes très délicats.

Environnement

du CMP

9 Le juge administratif et le loup

Étude par Peggy LE GOFF, ATER à la Faculté de droit de Toulon (p. 12)

Marchés publics 65 Illégalité du régime particulier des marchés de services de l'article 30

Commentaire par Alain MÉNÉMÉNIS (p. 21)

Notamment ce mois-ci

Alertes

> 10 La Charte de l'environnement

> 11 À propos de l'ouvrage de Gilles Savary « L'Europe va-t-elle démanteler les services publics ? »

par Martine LOMBARD

Commentaires

> 61 Aides publiques

Le statut d'établissement public recèle-t-il par nature une aide d'État ? (p. 16) par Michel BAZEX et Sophie BLAZY

➤ 63 Marchés publics

CMP 2004: la question des contrats globaux (p. 19) par Alain MÉNÉMÉNIS

► 67 Élections

La recevabilité d'un candidat à la candidature (p. 24) Note CE

➤ 68 Étrangers

Référé-liberté et reconduite à la frontière (p. 26) par Vincent TCHEN, Maître de conférences à l'Université de Versailles -Saint-Quentin-en-Yvelines

> 73 Procédure

Compétence pour statuer sur les préjudices causés par un EPIC dans le cadre d'une activité de conseil (p. 32) par Frédéric NAUD, Avocat à la Cour

> 76 Référé-expertise

L'expert peut se voir confier une médiation (p. 35) Note CE



Sommaire

REPÈRE (page 3) • Les zones grises de l'aide d'État
ALERTES (page 4)
ÉTUDES (page 7) • Le dépassement du caractère national de la juridiction administrative française : le contentieux Schengen
COMMENTAIRES
• Aides publiques économiques Le statut d'établissement public recèle-t-il par nature une aide d'État ? - Michel Bazex et Sophie Blazy
• Marchés Code des marchés de 2004 : illégalité de l'exclusion des contrats d'emprunt - Alain Ménéménis
ÉLECTIONS (page 24) • Contentieux électoral La recevabilité d'un candidat à la candidature - Note CEn° 67
ÉTRANGERS (page 26) • Éloignement Référé-liberté et reconduite à la frontière - Vincent Tchen n ° 68

Réfugiés
Contentieux des refus d'enregistrer une demande d'asile - Note CE
FONCTION PUBLIQUE (page 29) • Accès à la fonction publique L'ouverture de la fonction publique aux ressortissants communautaires
Le contentieux du licenciement en cours de stage - Note CEn° 71
POLICE (page 31) Concours de police Les maires peuvent-ils interdire les essais de plantes génétiquement modifiées ?
PROCÉDURE (page 32) • Compétence administrative ou judiciaire Compétence judiciaire pour statuer sur les préjudices occasionnés par un EPIC dans le cadre de ses activités de conseil - Frédéric Naud
La dispense d'instruction de l'article R. 611-8 du Code de justice administrative - Note CE
Référé-suspension : à propos de la condition d'urgence - Note CE
Référé-expertise : l'expert peut se voir confier une mission de médiation - Note CE
La modulation dans le temps des annulations contentieuses - Alain Ménéménis
PRATIQUES (page 37) • La réforme pointilliste des propriétés publiques

La rédaction attire l'attention plus particulière des lecteurs sur l'importance des articles dont le titre est précédé d'un filet. Les arrêts portant la mention « Note CE » sont annotés par Francis Donnat et Emmanuel Glaser, commissaires du gouvernement près le Conseil d'État.

Un encart La Semaine juridique - Nouvelle formule est jeté dans le présent numéro.

Index

Compétence administrative ou judiciaire Établissement public industriel
et commercialcomm. 73
Concurrence
Aide publique
Élection
Élection régionalecomm. 67
Environnement
Charte de l'environnementalerte 10
Protection du loupétude 9
Étrangers
Reconduite à la frontièrecomm. 68

ı	Kelugie	comm. 69
l	Fonction publique	
ı	Recrutement	comm. 70
	Stage	
	Juridiction administrative	
	Compétence	étude 8
	Marché public	
	Attribution	comm. 66
	Contrat d'emprunt	comm. 62
	Contrat global	comm. 63
	Marché de services	comm. 65
	Reconduction	comm. 64

Police	
Concours de police	comm. 72
Procédure	
Instruction	
Jugement	comm_77
Référé	
Référé-expertise	comm. 76
Référé-suspension	comm. 75
Service public	
Analyse économique	alerte 11

Cette œuvre est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, notamment par ceiles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de LexisNexis SA. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, non autorisée par LexisNexis,SA ou ses ayants droit, est strictement interdite.

LexisNexis SA se réserve notamment tous droits au titre de la reproduction par reprographie destinée à réaliser des copies de la présente œuvre sous quelque forme que ce soit aux fins de vente, de location, de publicité, de promotion ou de toute autre utilisation commerciale conformément aux dispositions de l'article L. 122-10 du Code de la propriété intellectuelle relatives à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie.

Avertissement de l'Éditeur : " Toute utilisation ou traitement automatisé, par des tiers, de données personnelles pouvant figurer dans cette revue sont formellement interdits "

Commission paritaire : 1209 T 85747 - S.G.I.T., Parc industriel Euronord, 10, rue du Parc, 31150 Brugulères - Dépôt légal à parution - N° Impr. 2830 - N° Edit. 3841 - Le Directeur de la publication : Laurent Verney.